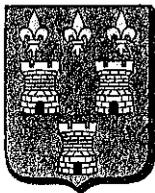


Daux, le 28 octobre 2019

Mairie de Daux

31700



☎ 05 61 85 40 25
Fax 05 61 85 23 55
mairie-daux@orange.fr

Monsieur le Maire de DAUX

à

Monsieur le Président de ACNUSA
244 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Envoi en R + AR

- Objet :** Expérimentation de modification des départs en piste 32 de Toulouse Blagnac
Référence avis du collège n° 2019/5
- P.J. :** Avis de la commune de Daux
Délibération du Conseil Municipal en date du 01/10/2019
- Copie :** Transmise à M. le Préfet de Région

Monsieur le Président

Par votre avis du 5 février 2019, vous avez émis un avis favorable à la tenue d'une expérimentation de nouvelles trajectoires, suite au dossier qui vous avait été présenté par le SNA Sud. Cette expérimentation a débuté le 23 mai 2019 et l'enquête publique s'est tenue du 16 septembre au 18 octobre 2019.

Je tiens par la présente à vous exprimer la vive préoccupation de la commune de Daux, préoccupation qu'elle a exprimé dans la délibération ci-jointe et qu'elle a exprimé dans l'avis ci-joint à la dernière CCE du 15 octobre dernier.

Je tenais à porter à votre connaissance, comme cela est détaillé dans les documents ci-joints :

- que la commune de Daux, qui est pourtant la principale impactée, n'a pas été associée au avis et études amont.
- que l'impact sonore qui s'ajoute à un impact existant déjà conséquent, est important et a provoqué un émoi général dans la commune ; nous sommes bien loin de l'impact papier évoqué dans l'étude sur laquelle vous avez été sollicité.
- que l'intérêt général, sachant que la sécurité n'était pas en cause, n'est pas avéré de notre point de vue.

En tout état de cause, la commune de Daux s'oppose à la généralisation de cette nouvelle procédure.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Patrice LAGORCE



AVIS EXPRIMÉ PAR LA COMMUNE DE DAUX (Haute-Garonne)
À LA CCE DU 15 OCTOBRE 2019

Je souhaiterais exprimer l'avis de la commune de Daux en tant que délégué suppléant.

Daux subit une gêne sonore depuis longtemps et celle-ci est en croissance régulière

Cette gêne concerne déjà les atterrissages Nord, les décollages Nord vers le Sud et l'Ouest, les vols d'essais.

La commission consultative a émis un avis en janvier 2019 sans que la commune de Daux ait été associée au projet de modification des trajectoires ; son avis n'a pas été demandé. Elle a eu la présentation de l'expérimentation seulement le 19 juin. Je le déplore.

L'analyse de l'impact de la nuisance sonore pour la commune de DAUX est incomplète et sous-estimée de notre point de vue. Les moyens n'ont pas été donnés aux habitants de mesurer la réalité de la gêne sonore induite

Le dossier d'enquête publique évoque une gêne sonore accrue pour 25 logements supplémentaires de DAUX. Malheureusement, la gêne constatée est importante, persistante, intolérable et générale. En effet le rapprochement des avions en décollage Nord de près d'un km augmente le bruit ressenti, ce bruit étant amplifié par le fait que les vols sont en phase d'ascension et de plus amorcent un virage pour certains d'entre eux, lorsqu'ils sont à hauteur du village de DAUX; la **persistance** de la gêne consécutive à la création d'un « rail aérien » départ-arrivée fait qu'entre 6 h du matin et 11 h du soir la gêne est désormais ressentie par la majeure partie de la population, tous les jours, quel que soit le vent dominant. Il est avéré que **la récurrence de la gêne sonore a un impact sur la santé des habitants**. Les écoles se trouvent cumuler des survols d'avions vers le Sud, la gêne sonore pour l'immense majorité des départs Nord, la totalité des arrivées Nord et la nuisance annoncée des départs Sud qui lorsqu'ils gagnent le Nord survolent aujourd'hui à nouveau la commune.

Il n'a été communiqué aucune mesure de bruit avant le lancement de l'expérimentation.

Nous n'en avons pas eu non plus pendant. Plusieurs riverains se sont dotés de sonomètres pour évaluer l'impact sonore des vols. Le niveau sonore atteint et dépasse les 65 dB au passage des avions au niveau du groupe scolaire.

La gêne existante a donc non seulement fortement augmenté mais est rendue permanente.

Ce n'est pas seulement la municipalité qui en fait le constat mais aussi les très nombreux avis écrits dans le cadre de l'enquête, l'association de défense qui vient de se créer et qui compte 160 membres, les 693 signatures de la pétition qu'elle a déposée ainsi que les signalisations déposées quotidiennement auprès de l'aéroport.

Les critères d'analyse pris en compte sont discriminatoires pour la commune de Daux ; l'intérêt général n'est pas avéré de notre point de vue

Le critère de la seule population touchée pourrait conduire à concentrer les nuisances sur quelques lieux qui ont pratiqué par ailleurs une urbanisation raisonnable.

Hormis pour les départs Sud la contrainte d'amélioration de la sécurité n'est pas argumentée.

Les habitants de Daux ont choisi cette commune pour son calme. Il s'agit donc là d'une dévalorisation du patrimoine des habitants, un risque pour le développement et l'attractivité

de la commune et un risque pour la santé des habitants. **La commune de DAUX se sent sacrifiée.**

Que seront les nouvelles règles quand un nouveau palier de trafic sera atteint ? Le déplacement imprévisible des couloirs et l'absence de lisibilité des règles ne sont pas admissibles au moment où par ailleurs le développement du pôle secondaire du Scot Nord que constitue la commune de Daux est demandé autour du village. **Les dauxéens ressentent un sentiment d'injustice profonde** si il s'agit de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Les avions bruyants restent nombreux malgré la réglementation

Quelle action est menée par l'aéroport pour que la situation s'améliore ? N'est-ce pas la **principale solution à creuser** pour un aéroport urbain ?

L'allongement des trajets contrevient par ailleurs aux objectifs de réduction de la consommation de carburant

La démarche engagée est pour nous partielle et inadaptée.

La croissance du trafic, la création de nouvelles lignes nécessitent de notre point de vue une démarche globale et non la poursuite d'une vision partielle engagée il y a 5 ans dans un contexte entièrement différent en termes de nombre de lignes et de nombre de passagers. Il y a urgence à avoir une vision cible, tous flux confondus. On ne comprend pas non plus dans ce cadre la raison pour laquelle la modification départ Sud et départ Nord font l'objet de deux enquêtes publiques séparées. La vision prospective globale est indispensable de notre point de vue.

En conclusion la commune de Daux conteste l'exhaustivité de la mesure d'impact présentée dans le dossier d'enquête publique, conteste l'intérêt général du changement de trajectoires, déplore l'absence de mesures réelles du bruit, constate que la modification des départs Fisto-Lacou ne serait qu'une mesure partielle dans une perspective qui reste floue de la situation à 15 ans et serait donc inadaptée à la problématique posée par l'accroissement du trafic aérien.

La commune de Daux constate une gêne sonore importante, récurrente, brutale et préjudiciable, ayant un impact sur la santé des habitants de la commune.

En conséquence la commune de Daux s'oppose à la généralisation des nouvelles trajectoires Fisto-Lacou.

MAIRIE DE DAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le premier octobre, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 septembre 2019.

Objet

**Enquête publique
trajectoires
FISTO-LACOU**

Délibération
01.10.2019 - 02

PRÉSENTS : BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, CRUZ Jean-Louis, DELOUVRIER Serge, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, LAGORCE Patrice, LAGORS Thomas, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude.

ABSENTS EXCUSÉS : BAUVALET Pascal, DAUSSION Karen et MERCIER Anne-Gaëlle.

SECRETARE DE SÉANCE : FORESTIER Christine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une enquête publique est en cours relative à un projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures RNAV (GNSS) FISTO et LACOU en piste 32 de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Il présente l'avis ci-annexé au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve l'avis proposé,
- Emet un avis négatif à la généralisation des trajectoires FISTO – LACOU,
- Demande que le principe de précaution soit appliqué face aux bruits persistants générés par le nouveau « rail aérien » entre Daux et Merville.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Patrice LAGORCE

